COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 (1 pouvoir)

Etaient Présents:

Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Monsieur Jean-Paul LACOMBE, Monsieur Daniel CREDEVILLE, Madame Catherine BAPTISTE, Monsieur Michel CHOUZENOUX, Madame Micheline ALLEMANDOU, Madame Aurélie LACOMBE, Monsieur Christophe GRAND, Madame Meggie PONS, Monsieur Pierre DUCELLIER, Monsieur Alain MASSY, Monsieur Fabrice FRADIN, Monsieur Tony PEYTAVY, Madame Monique PUYGAUTHIER.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur Roger DENDONCKER à Monsieur Daniel CREDEVILLE

Secrétaire de séance : Madame BAPTISTE Catherine

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de réunions

♣ Commission affaires sociales : COVID 19

Le service de transport mis en place début février, en concertation avec la commune du Lardin a permis à 28 beauregardois de plus de 75 ans de se faire vacciner au Centre Hospitalier de Sarlat. Fin mars, le programme de vaccination organisé par les services de santé, et la communauté de communes a permis à 125 personnes de bénéficier d'un rendez-vous dans les centres de Terrasson ou d'Excideuil. Consécutivement au message de la Préfecture parvenu aux mairies, dans le cadre de la sécurisation sanitaire des élections régionales et départementales du mois de juin il a été demandé aux mairies de constituer prioritairement les bureaux de vote avec des personnes déjà vaccinées ou "en cours de le faire". Une dotation de masques, visières, gel hydroalcoolique et auto-test nous a été attribuée par la Préfecture pour la tenue des bureaux de vote.

Commission voirie

Les membres de la commission se sont réunis afin d'examiner les dossiers suivants

- composition du dossier de consultation pour le programme voirie 2021
- rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises dans le cadre de la réhabilitation des équipements sportifs (rénovation d'un terrain de tennis, création d'un terrain multisports, aménagement d'un parcours de fitness)
- suivi du dossier pour l'aménagement du chemin de Serre Marsal en vue de l'implantation d'une antenne relais.

♣ Conseil d'école

L'inspection académique avait demandé de réactualiser un dossier pour le maintien ou non de la semaine à 4 jours. La municipalité, l'équipe enseignante ainsi que les représentants des parents d'élèves ont voté pour le maintien de la semaine à 4 jours.

Consultations en cours et achats

- Programme voirie : 4 entreprises consultées, 2 réponses reçues.
- Réhabilitation des équipements sportifs : remise des offres attendues pour le 29 mai.
- Mise en œuvre du projet numérique consistant à équiper l'école d'une classe mobile de 12 tablettes : consultation en cours d'élaboration.
- Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques pour 11 500 € en remplacement de l'ancien.

Travaux en cours : bâtiments et voirie

- Plantation des fleurs, tonte, peinture des tribunes du stade suite à dégradations (graffitis), arrosage des plantes et massifs.
- L'entreprise Laumond réalise actuellement la réfection de la toiture de la Chapelle St Roch.

<u>Projet de restructuration du réseau Haute tension sur la zone Nord de la commune</u>

Face aux problèmes récurrents de coupure d'électricité que subissent les habitants dans le secteur des Guillaumaux, du bois de Valin, de Serre Marsal et de Serre Bru, Monsieur le Maire avait saisi ENEDIS, exploitant du réseau, afin d'enfouir la ligne moyenne tension de la Geoffrenie au Noyer (commune de Villac). Monsieur le Maire présente l'avant-projet réalisé par Enedis. L'opération consistera à enfouir la ligne moyenne tension qui traverse les bois des Grattechats et le remplacement

de 4 transformateurs. Le coût des travaux à charge d'ENEDIS est estimé à 400 000 euros. Travaux prévus en 2022.

DELIBERATIONS

<u>Travaux éclairage public</u> – effacement la Combe Souillac

L'ensemble de l'opération est estimé à **34** 696,13 € TTC. S'agissant de travaux « Renouvellement travaux coordonnées ER-EP en souterrain » et en application du règlement d'intervention adopté le 05 mars 2020, la participation de la commune s'élève à 55,00 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **15** 902,39 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Approuve le dossier qui lui est présenté, Demande au SDE 24 de réaliser les travaux au troisième ou quatrième trimestre 2021, S'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune, S'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette, Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Travaux de génie civil de télécommunication — effacement la Combe Souillac votants : 15 pour : 15 Dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée. Les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SYNDICAT DEPARTEMENTAL et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur. Ainsi, le projet présenté à cet effet par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL prévoit les travaux suivants :Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage) pour un montant HT de 20 058.21€ soit un montant TTC de 24 069.85 € Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Approuve les plans et devis estimatifs relatifs aux travaux, Accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de l'opération et notamment la convention d'opération tripartite qui vous est aujourd'hui soumise.

Travaux de mise en conformité électrique de la salle Reynaud

Au vu de l'évolution des réglementations en matière d'installations électriques, il y a lieu de procéder à des travaux de mise en conformité électrique de la salle Reynaud. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la réalisation des travaux de mise en conformité électrique de la salle Reynaud pour un montant de 4 420.09 € HT, soit 5 304.11 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis auprès de l'entreprise SARL PIQUEREL.

Cession du véhicule Peugeot Partner

Compte tenu des besoins des services techniques, Monsieur le Marie indique au Conseil Municipal que le véhicule Peugeot Partner, peut être vendu suite à l'acquisition, cette année, d'un véhicule de même modèle pour le remplacer. Au vu de l'état médiocre du véhicule et après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 700 €. Monsieur Vincent JOYET ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé. Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré : **AUTORISE** M. Le Maire à vendre en l'état le véhicule Peugeot Partner pour un prix de cession de 700 euros à M. Vincent JOYET , **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

votants: 15 pour: 15

votants: 15

votants: 15

votants: 15

votants: 15

pour : 15

pour : 15

pour : 15

pour : 15

Monsieur le Maire rappelle que la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal. Montant plafond pour l'année 2021 : 215.00 €. Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour le recouvrement de ladite redevance.

Redevance d'occupation du domaine public TELECOMMUNICATIONS 2021

Monsieur le Maire donne lecture du patrimoine total ouvrant droit à redevance pour l'année 2021. Montant des plafonds autorisés :

Artères aériennes (en km) : 8,808 km x **55.05** € = 484.88 € Artères souterraines (en km) : 15,463 km x **41.29** € = 638.47 € Armoire - Emprise au sol (en m²) : 0,5 m² x **27.53** € = 13.77 €

Montant global du titre de recettes à émettre par la collectivité : 1 137.12 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le recouvrement de ladite redevance

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (Art. 3 2° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée) votants : 15 pour : 15

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour accroissement saisonnier durant les congés annuels des personnels des services techniques. Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE**: le recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 5 semaines allant du 12 juillet 2021 au 13 aout 2021 inclus; cet agent assurera l'entretien général des espaces verts pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Modification des statuts de la communauté de communes relative au changement du nom de la communauté de communes

votants: 15 pour: 15

Par délibération en date du 31 mars 2021, le conseil communautaire a voté le changement du nom de la communauté de communes. Cette modification est le résultat des objectifs recherchés suivants :

- → donner une unité au territoire,
- → permettre une communication forte sur un nom traduisant ainsi, dans son appellation, l'ensemble du territoire communautaire.

Le nouveau nom est : « Terrassonnais Haut Périgord Noir Communauté ».

Conformément aux dispositions des articles L5211-5 et L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur les modifications statutaires de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort à compter de la notification de la délibération. Les statuts sont adoptés à la majorité qualifiée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** la modification statutaire relative à la nouvelle dénomination de la Communauté de Communes : « **Terrassonnais Haut Périgord Noir Communauté** ».

Questions diverses

Projet boîtes à livres

Monsieur le Maire présente le projet d'installation de boîtes à livres envisagé par le Foyer laïque de Beauregard. Le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette installation et valide le modèle des boîtes proposé. Pour ce qui concerne l'implantation, le Conseil Municipal invite le Foyer à se rapprocher de l'adjoint délégué aux travaux.

Multiple rural

Malgré les conditions très avantageuses accordées par la municipalité pour favoriser l'activité de ce commerce de proximité, le Conseil municipal déplore la fermeture du Multiple depuis février dernier. En effet le magasin n'a été ouvert que l'espace de 4 jours en avril, suscitant de nombreuses interrogations, mais aussi des mécontentements auprès des clients. Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a adressé un courrier à Mme Leroyer afin de lui rappeler les obligations en matière d'ouverture stipulées dans le bail commercial. Selon les informations dont dispose la mairie, la mutation du bail commercial serait en cours mais aucune date de réouverture n'a été avancée à ce jour.

Il est à noter que le bail commercial n'étant pas dénoncé et le gérant étant à jour de ses loyers, la mairie n'est pas à même d'intervenir dans la mutation du bail et la reprise de l'activité commerciale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.